

A.G.P'O

Société par actions simplifiée au capital social de 120.000 €
Siège social : Falaise (14700) – 2 Rue Blaise Pascal
RCS Caen 449 533 348
(la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 24 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février,

LA SOUSSIGNEE :

Tsein Invest, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Cresserons (14440) – 6 Rue du Val Brié, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 884 340 878, représentée par Financière TSA, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Moussey (88210) – 8 Rue Jules Py, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 988 505 236, elle-même représentée par Monsieur Marc Adjiman, dûment habilité et déclarant avoir tout pouvoir à l'effet des présentes en sa qualité de Président (ci-après, l'"**Associée Unique**" ou "**Tsein Invest**").

Titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

Intervenant également aux présentes en sa qualité de Président démissionnaire de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les statuts actuels de la Société ;
- La lettre de démission de la société Tsein Invest de son mandat de Président de la Société ;
- Le projet des statuts refondus.

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission du Président de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social en cours ;
- Refonte des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du Président de la Société

L'Associé Unique de la Société, connaissance prise de la lettre de démission de Tsein Invest, prend acte de la démission de Tsein Invest de ses fonctions de Président, avec effet à compter de ce jour, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique de la Société décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Tsein Invest, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée,

Financière TSA, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Moussey (88210) – 8 Rue Jules Py, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 988 505 236 et représentée par Monsieur Marc Adjiman.

L'Associé Unique de la Société prend acte que Financière TSA, par la voix de son président, Monsieur Marc Adjiman, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés.

Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social en cours

L'Associé Unique de la Société,

Décide de modifier la date de clôture de l'exercice social en cours et de la fixer au 31 décembre 2026.

Prend acte, qu'en conséquence de ce changement de date de clôture, l'exercice en cours de la Société, qui sera clos le 31 décembre 2026, aura une durée exceptionnelle de 15 mois,

Et de modifier la rédaction de l'article des statuts relatif à l'exercice social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

"EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Refonte globale des Statuts de la Société

L'Associé Unique de la Société, connaissance prise du projet de statuts refondus,

Décide de procéder à une refonte globale des statuts.

Approuve les nouveaux statuts dans leur intégralité, puis article par article,

Et autorise expressément le Président à signer les statuts refondus.

Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique de la Société, après avoir entendu lecture du rapport du Président, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

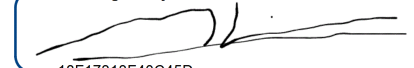
* * *

Tsein Invest

Représentée par Financière TSA

Elle-même représentée par Monsieur Marc Adjiman

Associé Unique et Président démissionnaire de la Société

DocuSigned by:

18F17313F40C45D...

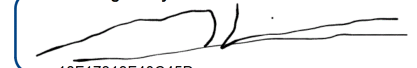
Signature :

Pour Financière TSA¹

Représentée par Monsieur Marc Adjiman

Nouveau Président de la Société

Bon pour acceptation des fonctions
de Président de la Société.

DocuSigned by:

18F17313F40C45D...

Signature :

¹ Faire précéder la signature de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société"